

Projet : Avis sur l'actualisation du PRS CRSA du 10 mars 2016

La CRSA des Pays de la Loire a pris connaissance des documents présentés par l'ARS et déclinant les différents registres de l'actualisation du Projet Régional de Santé. Elle en a confié l'examen aux commissions spécialisées.

Leurs avis, qui figurent ci-après, ont été présentés à l'Assemblée plénière de la Conférence.

Sur l'organisation des soins

La CRSA émet un avis favorable à l'ensemble des dossiers qui lui ont été soumis par l'ARS dans le cadre de l'actualisation du PRS 2016.

Cependant, elle regrette que des dossiers émanant de promoteurs aient été écartés sans que la CRSA ne puisse émettre un avis.

Elle s'inquiète enfin du fait que l'examen des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements lourds soit reporté en 2018 dans le cadre du nouveau PRS, laissant une période de plus de deux ans quasiment sans autorisation supplémentaire.

Sur le PRIAC

Les membres de la CSMS prennent acte de l'actualisation du PRIAC en fonction des enveloppes budgétaires disponibles.

Ils apprécient positivement les nouvelles mesures à même de répondre à des besoins identifiés au sein de certains publics en situation de handicap.

La diversification de l'offre vers les services et des rééquilibrages territoriaux répondent à des choix entendables mais ne suffisent pas à constituer une réponse à la hauteur des attentes. La commission relève que cela ne suffit pas, et de très loin, à répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il est constaté le décalage évident entre l'actualisation du PRIAC (tributaire des allocations des ressources arrêtées au niveau national) et les besoins de la population des Pays de la Loire.

L'Assemblée plénière,

ayant pris connaissance de ces avis, les a adoptés par